

Le Coordinateur de Territoire

Mission :

Le Coordinateur de Territoire est chargé de faire vivre et de développer sur un espace géographique donné le Projet et les orientations de l'ACI. Il s'entoure d'une équipe qu'il appelle et accompagne. Cette mission lui est confiée par le Président de l'Association.

La mission se déploie dans 3 directions :

1 - Représenter le Mouvement en interne et en externe :

En interne : Il ne s'agit pas tant d'une représentation institutionnelle, que faire vivre ce lien de solidarité qui unit les membres de l'ACI à tous les niveaux.

- Il est porteur et met en œuvre les orientations nationales sur son territoire.
- Il participe à la vie du Mouvement au niveau national en particulier lors du Conseil National.
- Il aide les membres des équipes à faire mouvement.

En externe :

- Il a le souci du lien avec l'Eglise diocésaine, avec les autres mouvements d'Eglise.
- Il porte un regard attentif sur les mouvements de jeunes agissant dans les Milieux Indépendants.
- Il est le représentant du Mouvement auprès des instances civiles.

2 - Recueillir et relire la vie des équipes :

- Il repère avec son équipe les enjeux du mouvement dans un contexte social, ecclésial, économique particulier.
- Il veille à l'ouverture du mouvement à l'ensemble des composantes des milieux indépendants
- Il veille à ce que la relecture irrigue la vie des équipes.

3 - Animer les équipes :

- Il recrute et appelle autour de lui les personnes nécessaires à l'animation du mouvement et les accompagne dans leur mission. Il veille au respect des mandats.
- Il coordonne le travail de l'équipe du territoire en particulier dans la mise en œuvre du plan d'action
- Il anime les équipes locales et porte une attention particulière aux veilleurs d'équipe.
- Il porte le souci du développement et de la fondation de nouvelles équipes

Mandat :

Le Coordinateur de Territoire est nommé, sur proposition de l'équipe Territoriale, par le Président ou la Présidente pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. A l'issue de chaque mandat, un bilan sera fait avec un responsable national qui agit au nom du Président ou de la Présidente.

Soutien et accompagnement :

L'Equipe Nationale
Le Comité National

Rencontres :

Les Coordinateurs de territoire se réunissent à l'initiative de l'Equipe Nationale 2 fois par an : pour une rencontre nationale et une rencontre en Inter-Territoires.
Le Coordinateur de Territoire est membre de droit du Conseil National.